



Dossier du BHI N° S1/1811

LETTRE CIRCULAIRE 51/2010
10 août 2010

LA REVUE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

EDITEUR ET VERSION IMPRIMEE

Références: a) LC 100/2008 en date du 1er décembre
b) LC 15/2009 en date du 20 février
c) LC 40/2009 en date du 16 juin

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Dans la lettre circulaire en référence a) ci-dessus, le Comité de direction proposait une nouvelle mise en page de contenu pour la Revue hydrographique internationale (RHI), un ensemble d'instructions techniques pour les contributeurs, un schéma du flux de travail et la composition du Comité d'édition. La lettre circulaire en référence b) proposait une résolution administrative révisée, intitulée maintenant Résolution 6/2009 de l'OHI, auparavant Résolution Q2.5. Il a été rendu compte de l'approbation de cette résolution dans la lettre circulaire en référence c).

2. En 2009, deux éditions de la RHI ont été publiées conformément aux nouvelles dispositions ; la première édition de 2010 est achevée et postée sur le site web de l'OHI, et la seconde édition est maintenant bien avancée. Tout ceci a été rendu possible grâce aux contributeurs, au Comité d'édition et à l'Editeur de la RHI, M. Adam KERR, qui a continué d'apporter sa contribution au BHI tout au long de la période de transition vers le nouveau format de la RHI. M. KERR a accepté de conserver ses fonctions d'Editeur pendant une période de deux ans, à l'issue de laquelle le poste sera ouvert à candidatures, M. KERR ne souhaitant pas poursuivre ses fonctions.

3. La présente lettre circulaire recherche maintenant des candidats pour le poste d'Editeur de la RHI, lequel recouvre les responsabilités suivantes :

- a. Etablir et maintenir des contacts avec le directeur du BHI chargé de la RHI pour recueillir ses conseils sur l'évolution d'ensemble de la RHI.
- b. Prendre contact avec la communauté hydrographique mondiale pour trouver des contributions d'experts sur des sujets relatifs à l'hydrographie, à la cartographie marine, à la sécurité de la navigation ainsi qu'à d'autres domaines d'intérêt pour l'OHI ou qui relèvent de sa compétence, sous forme d'articles, de notes ou d'informations générales.
- c. Etablir des contacts principalement avec le Comité d'édition, mais pas seulement, pour identifier les auteurs d'articles, de notes et d'informations ainsi qu'avec des pairs réviseurs.
- d. Relire et corriger le contenu de la RHI.
- e. Gérer l'ensemble du processus pour assurer la publication en temps voulu des deux éditions annuelles de la RHI.
- f. Participer aux réunions et aux conférences lorsque le BHI l'exige dans le but de recueillir du matériel pour la RHI.

L'Editeur de la RHI devra :

- i. Parler couramment l'anglais.
- ii. Etre disponible pour superviser et gérer les différentes étapes de la préparation de chacune des éditions de la RHI.
- iii. Signer un contrat avec le BHI définissant le mandat et les responsabilités.

Le budget de l'OHI comprend une provision annuelle d'un montant maximum de 10 000 Euros pour soutenir la RHI.

4. Les Etats membres de l'OHI sont encouragés à inviter les candidats intéressés et aptes à occuper le poste à poser leur candidature *via* leur SH national. Les noms des postulants devront parvenir au BHI avant le **30 septembre 2010**. Les demandes de candidature devront inclure le curriculum vitae du candidat. Le Comité de direction procédera à la sélection au cours de la première quinzaine du mois d'octobre de manière à ce que le candidat retenu puisse commencer à travailler sur la première édition de la RHI en 2011.

5. Le Comité de direction a été chargé de rechercher les compagnies/fabricants d'équipements hydrographiques qui souhaiteraient insérer du matériel publicitaire concernant leurs produits dans une éventuelle version imprimée de la RHI, une fois que le format numérique aura été mis en place. La précédente version imprimée comportait du matériel publicitaire, l'idée étant qu'un revenu supplémentaire provenant de la publicité permettrait à l'Organisation de mieux soutenir la RHI. Malheureusement, sur les 28 invitations adressées aux compagnies, seules deux réponses ont été reçues : une réponse exprimait de l'intérêt et l'autre indiquait que la possibilité d'insérer du matériel publicitaire pourrait être envisagée. En conclusion, au vu du peu de soutien en faveur de la publicité dans la RHI, le BHI continuera d'imprimer uniquement le nombre d'exemplaire requis pour son usage interne, c'est-à-dire pour les Etats membres seulement.

6. Le Comité de direction reconnaît la valeur éducative et historique de la RHI et il continuera d'œuvrer pour la maintenir à son plus haut niveau. Votre coopération, vos contributions et votre actif soutien contribueront à atteindre cet objectif.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA
Directeur du BHI